

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 MARS 2015

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville de Clermont, le 9 mars 2015 à 20 heures.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents : *M. Éric Maltais, conseiller*
M. Luc Cauchon, conseiller
M. Jean-Marc Tremblay, conseiller
M. Réal Asselin, conseiller
Mme Solange Lapointe, conseillère
M. Bernard Harvey, conseiller

Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon

Étaient également présents :

Mme Brigitte Harvey, directrice générale
M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint et directeur des travaux publics
M. Nicolas Savard, directeur des loisirs

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR **RÉSOLUTION NO. 10508-03-15**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET DÛMENT RÉSO-LU QUE l'ordre du jour présenté soit adopté en conservant la mention « affaires nouvelles ».

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation de procès-verbaux**
 - assemblée ordinaire du 9-02-2015
 - assemblée publique de consultation du 11-02-2015
 - assemblée extraordinaire du 16-02-2015
- 4. Appel d'offres et soumissions**
- 5. Administration, finances et ressources humaines**
 - 5.1 Demande d'assistance financière pour la Fête nationale 2015
 - 5.2 Octroi d'aides financières
 - 5.3 Délégations et représentations
 - 5.4 Rapport financier au 31 décembre 2014
 - 5.5 Renouvellement assurances générales
 - 5.6 Vente de terrain à Construction NOMI Inc.
 - 5.7 Vente de terrain à Plomberie Ferray Inc.
 - 5.8 Adhésion au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec et d'acceptation du partage de la somme allouée dans le cadre du programme
 - 5.9 Mandat à la firme Robitaille Larouche Déry, architectes – Bureaux administratifs
 - 5.10 Mandat à la firme Robitaille Larouche Déry, architectes – Bibliothèque
 - 5.11 Acquisition de la propriété d'Henri Jean & Fils Inc.
 - 5.12 Vente d'un équipement à la municipalité de Notre-Dame-des-Monts
- 6. Travaux Publics**
- 7. Urbanisme et environnement**
 - 7.1 Mandat à Lemay + DAA
- 8. Sécurité incendie**

9. Loisirs, culture et tourisme

9.1 Politique de tarification loisirs 2015-2016

10. Avis de motion et règlements

10.1 Adoption du règlement no. VC-434-15-3

10.2 Adoption du règlement no. VC-437-15-1

10.3 Adoption du règlement no. VC-438-15-1

11. Comptes

11.1 Ratification des déboursés et salaires de février 2015

11.2 Autorisation de paiement des comptes à payer au 28 février 2015

12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS

13. Levée de l'assemblée

**3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX
RÉSOLUTION NO. 10509-03-15**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DÛMENT RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal acceptent le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 9 février 2015, celui du 11 février 2015 de l'assemblée publique de consultation des règlements VC-434-15-3, VC-437-15-1 et VC-438-15-1 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 16 février 2015 et ce avec dispense de lecture; une copie dûment certifiée leur a été remise dans les délais prescrits à l'article 333, alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19).

4. APPEL D'OFFRES ET SOUMISSIONS

5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

**5.1 DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE POUR LA FÊTE NATIONALE 2015
RÉSOLUTION NO. 10510-03-15**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET DÛMENT RÉSOLU QUE monsieur Luc Cauchon, conseiller municipal de la Ville de Clermont soit autorisé à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2015.

**5.2 OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES
RÉSOLUTION NO. 10511-03-15**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont octroie les aides financières suivantes :

- | | |
|---|----------|
| • Association des pompiers de Clermont
<i>Soirée annuelle des pompiers 25 avril 2015</i> | 750 \$ |
| • École Secondaire du Plateau
<i>Aide financière - Gala de l'Excellence 2014-2015</i> | 150 \$ |
| • Centre d'études collégiales en Charlevoix
<i>Aide financière - Gala de la Réussite 2014-2015</i> | 200 \$ |
| • Club Lions Clermont – La Malbaie
<i>Aide financière - Congrès Lions 2015</i> | 150 \$ |
| • Rallye de Charlevoix
<i>Aide financière Édition 2015</i> | 1 000 \$ |

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 MARS 2015

5.3 DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS RÉSOLUTION NO. 10512-03-15

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DUMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont accepte les délégations suivantes :

- Saumon Rivière-Malbaie 1 250 \$
Souper bénéfice du 11 avril 2015 (10 billets à 125 \$)
- Musée de Charlevoix 125 \$
Vin et Fromage 21 mars 2015
- Le Domaine Forget 350 \$
Festival International du Domaine Forget 2015

5.4 RAPPORT FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2014 RÉSOLUTION NO. 10513-03-15

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DUMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont accepte le rapport financier de la Ville de Clermont au 31 décembre 2014, préparé par la firme Benoit Côté, cpa, 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie.

QUE la présente résolution soit adressée au Ministère des affaires municipales, direction générale de l'administration financière, 20 avenue Chauveau, Québec, G1R 4J3 ainsi qu'à M. Benoit Côté, cpa 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, G5A 1M4.

5.5 RENOUVELLEMENT ASSURANCES GÉNÉRALES RÉSOLUTION NO. 10514-03-15

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Intergroupe Dubois, nous faisait connaître les conditions et les primes pour le renouvellement des assurances de dommages pour la période du 1^{er} mars 2015 au 1^{er} mars 2016, pour les polices suivantes :

- Police # 355-6375 INTACT – Combinée commerciale
- Police # 672-8708 INTACT – Flotte automobile

Et ce aux conditions suivantes :

- Même couverture que pour l'année précédente
- Mêmes franchises
- Prime :
 - Police combinée commerciale : 48 239,04 \$
 - Police flotte automobile : 6 004,81 \$

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET DUMENT RÉSOLU de renouveler le portefeuille d'assurances aux conditions transmises par la compagnie Intergroupe Dubois.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Alexandre Dubois, Inter Groupe Dubois, 73 Boul. Notre-Dame, Clermont, G4A 1C2.

5.6 VENTE DE TERRAIN À CONSTRUCTION NOMI INC. RÉSOLUTION NO. 10515-03-15

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DUMENT RÉSOLU QUE

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 MARS 2015

la Ville de Clermont vend à Construction NOMI Inc., 70 rue Principale, Notre-Dame-des-Monts, un terrain connu et désigné comme étant le lot 5 172 724 du cadastre du Québec, dans la Ville de Clermont, contenant une superficie de 874,6 mètres carrés, pour un coût total de 18 603,07 \$ et ce conformément à la promesse d'achat intervenue entre les deux parties en date du 17 février 2015.

QUE Monsieur le Maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que Madame Brigitte Harvey, directrice générale ou en son absence M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint sont autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance.

QUE la présente résolution soit adressée à Construction NOMI Inc., 70 rue Principale, Notre-Dame-des-Monts (Québec) G0T 1L0 ainsi qu'à Me Lise Robitaille, 157 boulevard Notre-Dame, Clermont (Québec) G4A 1H3.

5.7 VENTE DE TERRAIN À PLOMBERIE FERRAY INC. RÉSOLUTION NO. 10516-03-15

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET DUMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont vend à Plomberie Ferray Inc., 5 Rang Ste-Mathilde à La Malbaie, un terrain situé sur une partie du lot 4 916 298 du cadastre du Québec, dans la Ville de Clermont, contenant une superficie approximative de 1260 mètres carrés plus ou moins au prix de 8,50 \$ le mètre carré, soit pour un coût approximatif de 10 710 \$ plus TPS 535,50 \$ et TVQ 1 068,32 \$ soit pour un coût approximatif total de 12 313,82 \$ et ce conformément à la promesse d'achat intervenue entre les deux parties en date du 14 mars 2015.

QUE Monsieur le Maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que Madame Brigitte Harvey, directrice générale ou en son absence M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint sont autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance.

QUE la présente résolution soit adressée à M. Raynald Tremblay, Plomberie Ferray Inc. 5 rang Ste-Mathilde, La Malbaie (Québec) G5A 2S6 ainsi qu'à Me Lise Robitaille, 157 boulevard Notre-Dame, Clermont (Québec) G4A 1H3.

5.8 ADHÉSION AU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR INTÉGRÉE D'HYDRO-QUÉBEC ET D'ACCEPTATION DU PARTAGE DE LA SOMME ALLOUÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME RÉSOLUTION NO. 10517-03-15

ATTENDU QUE la Ville de Clermont est admissible au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec en raison de la construction du Projet de raccordement des parcs éoliens Seigneurie-de-Beaupré sur son territoire ;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix-Est s'est vu allouer par Hydro-Québec, dans le cadre de ce programme, une somme de 102 100 \$ et que les organismes admissibles de la MRC de Charlevoix-Est se sont entendus pour la partager comme suit :

84 500 \$ à la Ville de Clermont et 17 600 \$ à la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs;

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a été informé par Hydro-Québec, lors d'une rencontre officielle tenue le 28 janvier 2015, de l'objectif, des conditions générales de réalisation, des domaines d'activité admissibles et du processus d'application du Programme de mise en valeur intégrée ;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 MARS 2015

ATTENDU QUE la Ville de Clermont désire adhérer à ce programme et s'engage à utiliser la somme allouée dans le but de réaliser des initiatives qui répondent à l'un des domaines d'activité admissibles et respectent les conditions générales de réalisation du programme ;

ATTENDU QUE la Ville de Clermont s'engage à soumettre à Hydro-Québec pour approbation une fiche d'initiative dûment remplie pour chaque initiative proposée et à rendre compte à Hydro-Québec de l'utilisation de la somme qui lui est allouée ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Ville de Clermont adhère au Programme de mise en valeur intégrée, autorise madame Brigitte Harvey, directrice générale ou le directeur général adjoint à signer une convention à cet effet avec Hydro-Québec et demande à Hydro-Québec de lui verser sa quote-part de la somme allouée.

QUE la présente résolution soit adressée à Hydro-Québec, Direction – Affaires régionales et collectivités, Relations avec le milieu et projets spéciaux – Montmoureny Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches, 1^{er} étage, 2625 boulevard Lebourgneuf, Québec, G2C 1P1.

5.9 MANDAT À ROBITAILLE LAROUCHE DÉRY, ARCHITECTES RÉSOLUTION NO. 10518-03-15

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont retient les services de la firme Robitaille Larouche Déry, architectes pour la réalisation du projet de réaménagement des bureaux de l'Hôtel de Ville, conformément à leur offre de service en date du 25 février 2015 et portant le numéro de pièce P1-2015-03-09

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Sylvain Larouche, architecte, 1972 chemin du Sault, Saint-Romuald, Québec G6W 2L2.

5.10 MANDAT À ROBITAILLE LAROUCHE DÉRY, ARCHITECTES RÉSOLUTION NO. 10519-03-15

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont retient les services de la firme Robitaille Larouche Déry, architectes pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'aménagement de la bibliothèque municipale conformément à leur offre de services en date du 28 janvier 2015 et portant le numéro de pièce P2-2015-03-09.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Sylvain Larouche, architecte, 1972 chemin du Sault, Saint-Romuald, Québec G6W 2L2.

5.11 ACQUISITION DE LA PROPRIÉTÉ D'HENRI JEAN & FILS INC. RÉSOLUTION NO. 10520-03-15

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont se porte acquéreur de la propriété située sur le lot 3 257 064, appartenant à la firme Henri Jean & Fils Inc.

QUE monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon ou le maire suppléant ainsi que madame Brigitte Harvey, directrice générale ou en son absence le directeur général adjoint soient autorisés à signer la proposition présentée par la firme Henri Jean &

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 MARS 2015

Fils Inc. en date du 5 mars 2015 et portant le numéro de pièce P3-2015-03-09 ainsi que les contrats notariés d'acquisition.

QUE Me Lise Robitaille, notaire, soit mandatée à préparer les documents requis pour ladite transaction.

5.12 VENTE D'UN ÉQUIPEMENT À LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS RÉSOLUTION NO. 10521-03-15

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont vend une machine à pression usagée à la municipalité de Notre-Dame-des-Monts, au coût de 1 150 \$.

6. TRAVAUX PUBLICS

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 MANDAT À LEMAY + DAA RÉSOLUTION NO. 10522-03-15

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a réalisé au cours de l'année 2014, un Programme Particulier d'Urbanisme dans le but de définir les orientations futures en ce domaine;

ATTENDU QUE ce programme particulier d'urbanisme doit faire l'objet d'un règlement et être intégré au règlement définissant le plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la firme Lemay + DAA ont travaillé à la préparation du PPU et nous ont fait parvenir une offre de service pour son intégration au Plan d'urbanisme ainsi que pour un accompagnement professionnel en urbanisme et en aménagement du territoire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LA-POINTE ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont retient les services de la firme Lemay + DAA, conformément à leur offre de service du 30 janvier 2015, au montant de 1 000 \$ plus les taxes applicables et portant le numéro de pièce P4-2015-03-09. En ce qui a trait à l'accompagnement professionnel dans les dossiers d'urbanisme, le coût horaire sera de 90 \$ l'heure.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Sébastien Dumas, urbaniste et chargé de projet, Lemay + DAA, 580 Grande-Allée Est, bureau 590, Québec, Québec G1R 2K2.

8. SÉCURITÉ INCENDIE

9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

9.1 POLITIQUE DE TARIFICATION LOISIRS 2015-2016 RÉSOLUTION NO. 10523-03-15

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont adopte la politique suivante concernant la tarification 2015-2016 :

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 MARS 2015

COÛT D'INSCRIPTION TERRAIN DE JEUX « RÉGULIER »

Pour les résidents	PRIX ÉTÉ	PRIX SEMAINE	Pour les Non-résidents	PRIX ÉTÉ	PRIX SEMAINE
1 ^{er} enfant	155 \$	40 \$	1 ^{er} enfant	195 \$	50 \$
2 ^e enfant	130 \$	35 \$	2 ^e enfant	170 \$	45 \$
3 ^e enfant	70 \$	20 \$	3 ^e enfant	90 \$	25 \$

COÛT ADDITIONNEL POUR SERVICE DE GARDE

Pour les résidents	PRIX ÉTÉ	PRIX SEMAINE	Pour les Non-résidents	PRIX ÉTÉ	PRIX SEMAINE
1 ^{er} enfant	80 \$	25 \$	1 ^{er} enfant	85 \$	30 \$
2 ^e enfant	40 \$	15 \$	2 ^e enfant	45 \$	20 \$
3 ^e enfant	20 \$	5 \$	3 ^e enfant	25 \$	10 \$

COÛT D'INSCRIPTION SOCCER U6 à U10

Pour les résidents	PRIX	Pour les non-résidents	PRIX
1 ^{er} enfant :	75 \$	1 ^{er} enfant :	80 \$
2 ^e enfant :	70 \$	2 ^e enfant :	75 \$
3 ^e enfant :	60 \$	3 ^e enfant :	65 \$

COÛT D'INSCRIPTION SOCCER U12

Pour les résidents et les non-résidents	PRIX
Soccer U12	85 \$

COÛT D'INSCRIPTION CAMP SPORTIF

Pour les résidents et les non-résidents	PRIX
Enfant inscrit au terrain de jeux ou au soccer :	40 \$
Enfant non-inscrit au terrain de jeux ou au soccer :	50 \$

COÛT D'INSCRIPTION BASEBALL

Pour les résidents et les non-résidents	PRIX
Baseball	25 \$

LOCATION

PRIX

Terrain de balle-molle pour adultes (<i>pour la saison</i>)	Par équipe :	110 \$
Terrain de balle-molle aux équipes adultes (<i>partie amicale</i>)	Par partie :	30 \$
Lance-balles automatique aux équipes adultes * (<i>pour la saison</i>)	Par pratique :	15 \$
	Par équipe :	50 \$

* Sur le terrain de balle de Clermont, seulement les équipes d'âge mineur et les équipes adultes féminines peuvent utiliser le lance-balles (résolution no. 4871-08-91)

Gymnase de l'École Laure-Gaudreault

Activités sportives

Par heure : **20 \$**

COÛT DE LOCATION ET D'ENTRÉE À L'ARÉNA POUR LA SAISON 2015-2016

Coût d'entrée aux séances de patinage

PRIX

	Par personne :	
Lundi au Vendredi en après-midi :		Gratuit
Soirs et fins de semaine :		3 \$
Samedi après-midi (<i>17 ans et moins</i>)		Gratuit
N.B. : Pour les jeunes de 4 ans et moins accompagnés d'un parent :		Gratuit

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 MARS 2015

Hockey libre adultes

Lundi au vendredi p.m. : Par personne : 5 \$

Location pour activités sur glace

Le coût horaire de la location de glace : Par heure : 250 \$

Afin de promouvoir les activités sur glace pour la clientèle de Charlevoix et de favoriser l'activité physique chez les jeunes, le coût de location de glace pour les jeunes et les résidents de Charlevoix est établi ainsi :

Lundi au vendredi	23 h à 17 h	105 \$
	17 h à 23 h	154 \$
Samedi et dimanche	23 h à 8 h	105 \$
	8 h à 23 h	154 \$

Activités pour les jeunes

(18 ans et moins et les groupes composés exclusivement d'étudiants à temps plein)

90 \$

Activités spéciales

- Club de patinage artistique, Hockey Jeunesse, Association du Hockey-Mineur de Charlevoix-Ouest : 90 \$
- École de Hockey : 90 \$
- Programme études sport – Commission Scolaire Charlevoix (heures de classe régulière) : 35 \$
- Dernière semaine d'activités : 105 \$
- Tournoi d'adultes : 5% de rabais pour les heures au tarif de : 154 \$
- Tournoi de curling Challenge Casino 6 500 \$

Location d'équipement de hockey à l'Aréna

- a) Équipement de gardien de but au complet
 - pour la saison : 200 \$
 - pour une fin de semaine de tournoi à l'Aréna : 50 \$
 - pour une location (une utilisation) : 20 \$
- b) Une paire de jambières de gardien de but : 10 \$
- c) Une paire de mitaines de gardien de but : 6 \$
- d) Autres pièces d'équipement de gardien de but : 3 \$
- e) Chandail : 2 \$
- f) Bas : 2 \$
- g) Set de chandails : 25 \$
- h) Set de chandails :

aux organismes qui organisent une activité à l'aréna avec responsabilité de nettoyage : **Gratuit**

Tarifs de location de l'aréna pour les activités hors saison

PRIX

- A) Pour les groupes à but non lucratif de Clermont
 - pour les jours de spectacle ou d'activités de 8 h à 1 h am Par jour : 500 \$
 - pour les jours de préparation et de remise en ordre, un montant de 30 \$ / heure sera chargé lorsqu'un employé supplémentaire est appelé
- B) Pour le Salon de l'industrie et du commerce 5 000 \$
Donnant accès à l'aréna durant 7 jours
- C) Pour les autres groupes
 - pour les jours de spectacle ou d'activités de 8 h à 1 h am Par jour : 900 \$
 - pour les jours de préparation et remise en ordre Par jour : 600 \$
(heures à déterminer)

LOCATION DE MACHINERIE - ZAMBONI *

PRIX

Une journée **100 \$
Plus de 3 jours Par jour : **80 \$

*Les frais de transport et d'aiguisage des couteaux (si requis) sont assumés par le client **Plus les taxes applicables

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 MARS 2015

Une somme supplémentaire de 30 \$ l'heure s'applique automatiquement le samedi et le dimanche pour le surnuméraire appelé à entrer.

De plus, une somme de 30 \$ l'heure peut être applicable pour toute heure supplémentaire non fixée au contrat et qui nécessite l'emploi d'un surnuméraire.

Les taxes provinciales et fédérales sont incluses, si applicables sauf pour la location de la Zamboni.

10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

10.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. VC-434-15-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. VC-434-13 RÉSOLUTION NO. 10524-03-15

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce conseil le règlement numéro VC-434-15-3 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement no. VC-434-15-3 deux jours juridiques avant la présente séance et déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les Cités et villes;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance antérieure de ce conseil, tenue le vingt-quatrième jour du mois de novembre 2014;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont adopte le règlement no. VC-434-15-3 « Modifiant le règlement de zonage numéro VC-434-13.

10.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. VC-437-15-1 MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES NO. VC-437-13 RÉSOLUTION NO. 10525-03-15

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce conseil le règlement numéro VC-437-15-1 modifiant le règlement sur les dérogations mineures numéro VC-437-15;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement no. VC-437-15-1 deux jours juridiques avant la présente séance et déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les Cités et villes;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance antérieure de ce conseil, tenue le vingt-sixième jour du mois de janvier 2015;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LA-POINTE ET DÛMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont adopte le règlement no. VC-437-15-1 « Modifiant le règlement sur les dérogations mineures numéro VC-437-13.

**10.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. VC-438-15-1 MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NO. VC-438-13
RÉSOLUTION NO. 10526-03-15**

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce conseil le règlement numéro VC-438-15-1 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no. VC-438-13;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement no. VC-438-15-1 deux jours juridiques avant la présente séance et déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la Loi sur les Cités et villes;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance antérieure de ce conseil, tenue le vingt-sixième jour du mois de janvier 2015;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DÛMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont adopte le règlement no. VC-438-15-1 « Modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro VC-438-13 ».

11. COMPTES

**11.1 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET SALAIRES DE FÉVRIER 2015
RÉSOLUTION NO. 10527-03-15**

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des déboursés et des salaires du mois de février 2015;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LA-POINTE ET DÛMENT RÉSOLU de ratifier les déboursés de février 2015 au montant de 253 830,10 \$ ainsi que le versement des salaires de février 2015 au montant de 46 626,28 \$ et portant le numéro de pièce P5-2015-03-09.

**11.2 AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER AU 28-02-2015
RÉSOLUTION NO. 10528-03-15**

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste suggérée de paiement des comptes à payer de février 2015 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DÛMENT RÉSOLU QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de février 2015 et autorise la directrice générale ou son remplaçant à procéder au paiement des comptes au montant de 90 701,48 \$ certificat de crédit disponible portant le numéro 2015-03-1841 et portant le numéro de pièce P5-2015-03-09.

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense décrite par la présente résolution est projetée par le conseil.

Certificat de crédit no. 2015-03-1841

Directrice générale et secrétaire-trésorière

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 9 MARS 2015

12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS

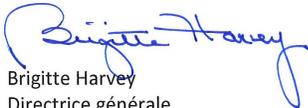
**13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION NO. 10529-03-15**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN QUE
l'assemblée soit levée à 20 h 40.

Jean-Pierre Gagnon
Maire

Brigitte Harvey
Directrice générale

VRAIE COPIE CERTIFIÉE


Brigitte Harvey
Directrice générale